



Lycée Jeanne d'Albret

Saint-Germain-en-Laye

www.lyc-albret-st-germain-laye.ac-versailles.fr

MODALITES FINANCIERES – INTERNAT

Rentrée scolaire 2025/2026

INSCRIPTIONS

Pour s'inscrire, chaque étudiant doit IMPERATIVEMENT nous fournir les documents suivants :

1. **Un chèque d'acompte de 300 €** libellé à l'ordre de l'agent comptable du lycée Jeanne d'Albret (y inscrire au dos le nom et prénom de l'élève)
2. **Une photo d'identité** (pour les nouveaux élèves uniquement)
3. **Une attestation justifiant votre quotient familial** (Voir infos ci-dessous rubrique « Tarifs »)

! IMPORTANT !

Δ L'inscription à l'internat est faite **pour la durée de l'année scolaire**, elle constitue un **engagement annuel**.

Δ Aucun retrait, aucune démission ne pourra être effectuée en cours d'année sauf dans les deux cas suivants : raison de santé avec production d'un certificat médical ou changement de domicile.

TARIFS

Les frais d'internat sont soumis à la réglementation de la Région Ile de France et sont gérés selon le système du **forfait (Hébergement et pension complète)**, et ce, **pour les 180 jours** correspondant à l'année scolaire.

La tarification, fixée par la Région Ile De France, prend en compte les ressources de chaque famille, et est déterminée en fonction du quotient familial →

<https://www.iledefrance.fr/equitables-beneficier-de-laide-regionale-pour-la-restauration-scolaire-au-lycee-public>

IMPORTANT !

Suite à des dysfonctionnements merci de **NE PAS utiliser la télétransmission proposée sur le site**



Afin de bénéficier du tarif Equitables, **il est obligatoire de fournir une attestation justifiant votre quotient familial.** (Voir lien ci-dessus)

→ Tout dossier non conforme entrainera l'application de la tarification maximale (TRANCHE J)
Aucune rétroactivité ne sera accordée



Dans le cadre de son budget 2026, le Conseil Régional d'Ile de France est susceptible de modifier les tarifs pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres.

A titre indicatif, pour l'année 2024/2025, le tarif annuel maximal s'élevait à 2170,80 € (Tranche J) :

Période	Date début	Date fin	Nombre de jours	Prix journalier	Coût période
1 ^{er} trimestre	02/09/2024	20/12/2024	70	12.060 €	844.20 €
2 ^{ème} trimestre	06/01/2025	11/04/2025	60	12.060 €	723.60 €
3 ^{ème} trimestre	28/04/2025	04/07/2025	50	12.060 €	603.00 €
TARIF ANNUEL – TRANCHE J					2170.80 €

→ → **Détail des tarifs par tranches : Cf. Site du lycée « Tarifs Internat 2025-2026 »**



A NOTER

Pendant la période de révision et de concours, **les étudiants de 2^{ème} année** devront choisir entre rester pleinement à l'internat en payant le forfait dû pour le 3^{ème} trimestre, ou s'absenter sur l'intégralité de la séquence et obtenir une remise d'ordre **de 10 jours**.

MODALITES DE PAIEMENT

Selon le choix du mode de paiement, le règlement des frais scolaires sera organisé comme suit :

TRIMESTRE 1 (01/09/25 → 19/12/25)	Chèque d'acompte de 300 € encaissé en octobre puis 2 virements bancaires ou 2 chèques au cours des 1 ^{ères} semaines des mois de novembre/décembre
TRIMESTRE 2 (05/01/26 → 17/04/26)	3 virements bancaires ou 3 chèques au cours des 1 ^{ères} semaines des mois de février/mars/avril
TRIMESTRE 3 (04/05/26 → 03/07/26)	2 virements bancaires ou 2 chèques au cours des 1 ^{ères} semaines des mois de mai/juin

TRESOR PUBLIC	RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ							
Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)							
Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation			
10071	78000	00001006233	13	TPVERSAILLES			
Identifiant international de compte bancaire - IBAN							
IBAN (International Bank Account Number)		BIC (Bank Identifier Code)					
FR76	1007	1780	0000	0010	0623	313	TRPUFRP1
TITULAIRE DU COMPTE :							
LGT JEANNE D'ALBRET				AGENCE COMPTABLE			

A NOTER :

Le paiement en une seule fois d'un trimestre est toutefois possible.

Contact pour plus d'informations : caroline.abos@ac-versailles.fr

FONCTIONNEMENT DE LA DEMI-PENSION

Pour prendre son repas, l'étudiant s'identifie auprès du distributeur de plateaux grâce un système informatique avec **carte nominative personnelle**.

Il est dans l'obligation de passer sa carte chaque matin, midi et soir.

REMARQUE : En cas de perte, de vol, ou de détérioration, une nouvelle carte devra être achetée au coût d'achat de 7.00 €.